

Objet **[INTERNET] Enquête publique carrière CMCA Villette commune d'Aime La Plagne**

De Jean-François Girod-Roux <girodroux@yahoo.fr>

À pref-icpe@savoie.gouv.fr <pref-icpe@savoie.gouv.fr>

Date 09/10/2021 16:05



- 
- Carrière de Villette.pdf (~1,3 Mo)

Mr Jean-François Girod-Roux 130 chemin du Cortelet 73210 Villette commune de Aime La Plagne à

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'ai déposé mes observations sur le registre d'enquête en mairie d'Aime La Plagne le 27/09/21 en précisant que j'avais demandé des informations sur la veine de matériaux calcaires noirs à la société CMCA et n'avais pas reçu de réponse à cette date. Depuis j'ai reçu des éléments et m'étonne qu'il n'y ait pas d'analyse pétrographique réalisée par un cabinet indépendant. Il n'en demeure pas moins que ces matériaux sont valorisables en couche de forme ou de fondation de chaussée avec un Los Angeles compris entre 16 et 19, ce qui est bien pour des calcaires. Concernant le MDE ces valeurs excluent l'utilisation dans la fabrication des enrobés. Il ne faut pas surestimer la quantité de calcaire au faciès noir, il suffit de considérer la plateforme de produits finis, c'est le jaune qui domine. Ces calcaires noirs transformés en grave 0/20 ou 0/60 sont commercialisés autour de 20€/T HT ce qui n'a rien à voir avec un matériau non valorisable comme expliqué à la municipalité en 2016 (voir CR du conseil municipal du 31/03/2016). Donc la plupart des démarches d'extension sont basées sur des éléments erronés, sans parler du vocable "marne" utilisé assez abondamment dans le dossier. Ces matériaux ne sont pas argileux et sont de la roche massive, donc rien à voir avec la marne. L'étude sur les nuisances se préoccupe du hameau des Esserts qui à mon avis n'est pas habité à plein temps. Par contre ma maison qui est la seule côté Villette figurant sur le plan d'ensemble à 430m de l'emprise n'a pas semble-t-il retenu l'attention de CMCA. A titre d'information je vous joins une photo prise depuis chez moi après un tir de mine pour apprécier le nuage de poussière qui se développe en direction du village.

En conclusion avec des nuisances certaines, des arguments erronés et déjà 50 ans d'exploitation subis par les habitants de Villette, je me demande comment on peut envisager d'étendre le gisement et d'accorder 30 nouvelles années d'exploitation. Avec mes respectueuses salutations.

Pièces jointes:

- Compte rendu du conseil municipal du 31/03/2016
- Essais LA et MDE 2015
- Photo prise du 130 chemin du Cortelet après un tir de mine

Jean-François Girod-Roux.